

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 AVRIL 2015
18 heures – Vichy Val d'Allier

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. ALBERT-CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents

Mmes et MM. C. BOUARD – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND - Conseillers Communautaires

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes et MM. B. AGUIAR - P. BONNET - A. CORNE - J. JOANNET- J. P. BLANC - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J. S. LALOY, Vice-Président



POLE JURIDIQUE

N° 1 - BOUCLE DES ISLES – ACQUISITION DE PARCELLES AP 233, 234, 369 ET 424 – SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (SAFER)

Question retirée de l'ordre du jour.

POLE RESSOURCES/FINANCES

N° 2 – CONVENTION MUTUALISEE AVEC L'UGAP (UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS) POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES SITES COMMUNAUTAIRES

Considérant la nécessité pour Vichy Val d'Allier de faire procéder au nettoyage des locaux communautaires actuels et futurs ainsi que de se fournir en matériels et consommables associés, et devant l'intérêt tant pratique, technique que financier pour Vichy Val d'Allier de faire remonter à l'UGAP ses besoins en la matière pour que ceux-ci soient intégrés dans le prochain marché subséquent que cet organisme va prochainement lancer, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, autorise M. le Président ou le Vice-Président délégué, à signer la convention mutualisée avec l'UGAP, d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, pour la réalisation de ses besoins en matière de prestations de nettoyage et fourniture de consommables associés, étant précisé que l'engagement financier maximum de Vichy Val d'Allier sur cette durée sera de 999 000 €HT.

N° 3 – DEMANDE DE SUBVENTION – SOUTIEN PREPARATOIRE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE

Considérant que la Région Auvergne, autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER) sur la période 2014-2020 a proposé la mise en œuvre d'un axe dédié au développement urbain intégré qui représente 10,7% des crédits FEDER du PO 2014 2020, soit 23,21 Millions d'euros et qu'à ce titre une convention cadre a été signée le 8 janvier 2015 (délibération VVA du 11 décembre 2014) entre l'autorité de gestion et les autorités urbaines, l'article 4 « soutien préparatoire » de cette convention prévoyant que 3% au maximum de l'enveloppe attribuée à chaque agglomération pourront être consacrés à la préparation du Projet de Développement Urbain Intégré, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'entériner le dépôt du dossier de demande de subvention de 53 620 € au titre de l'axe 8 du FEDER adressé par VVA aux services du Conseil régional d'Auvergne le 13 mars 2015,
- d'autoriser le Président à engager les dépenses détaillées dans le plan de financement présenté.

POLE TECHNIQUE

N° 4 – CCAB DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES – AVENANT N° 2

Dans le cadre du Contrat Communal d'Aménagement de Bourg (CCAB) signé, en 2013, par la Commune de Saint Germain-des-Fossés, la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier, le Département de l'Allier et le Syndicat Départemental d'Energie, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au CCAB de Saint-Germain-des-Fossés, qui n'a aucune incidence financière pour Vichy Val d'Allier, ayant pour objet de prendre acte :

- du montant définitif de la subvention accordée par le Département de l'Allier pour la réalisation de la deuxième tranche du CCAB de Saint Germain-des-Fossés, à savoir l'aménagement de la rue de Vichy, des abords du collège, de la rue Bénigot et de la rue des Aures,
- du report en 2016 des travaux initialement programmés en 2015, ainsi que l'aménagement de la rue des Epigeards, et de la rue du Moulin Froid.

Le Président
Claude MALHURET

